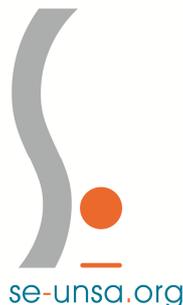


Paris, le 17 janvier 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris



N/R : SC/NA 15 19/20

Objet : demande d'audience « besoins des psychologues de l'Éducation Nationale »

Monsieur le Ministre,

La Loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » a placé la réorganisation de l'information et de l'orientation sous les feux de l'actualité et a conduit à focaliser le dialogue social sur la situation des psychologues spécialité « Éducation, Développement et Orientation », avec des reconfigurations envisagées de leurs modalités de travail que nous jugeons très problématiques. Depuis plusieurs mois, les PsyEN EDO sont dans l'attente des décisions du ministre par rapport aux propositions du rapport Charvet.

Ce sujet est particulièrement préoccupant et de nombreux autres sujets doivent être également travaillés dans la suite de la création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale :

- Rapprochement des ORS et du régime indemnitaire des psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Orientation » de celui des psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Apprentissage » ;
- Passerelles pour passer d'une spécialité à l'autre (dispositif prévu dans le texte statutaire, existant dans les autres corps de l'Éducation nationale) ;
- Formation initiale et continue des PsyEN (un GT a été annoncé, jamais tenu, afin notamment de faire un bilan de la formation initiale).

Plusieurs attentes exprimées par nos collègues nous semblent pouvoir être satisfaites rapidement et contribueraient à la consolidation du corps ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du travail accompli par les personnels auprès des élèves et de leurs familles :

- La mise en place de psychologues « coordonnateurs » auprès des DASEN pour les psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Apprentissage », ce rôle étant assuré pour les psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Orientation » par les DCIO. Des initiatives existent déjà sur le terrain. Elles mériteraient d'être fortement encouragées.
- La mise en place de réunions de travail collectives régulières pour les psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Apprentissage » ainsi que de réunions communes au niveau des districts/circonscriptions/bassins entre les psychologues des deux spécialités.
- La mise en place d'actions de formation continue pour les psychologues de l'Éducation Nationale « Éducation, Développement et Apprentissage » qui pour l'instant est inégalement développée selon les territoires, ainsi que des formations communes aux deux spécialités. Cet état de fait est d'ailleurs étroitement lié à l'absence d'un coordonnateur psychologue académique.

C'est pourquoi nous sollicitons une audience auprès de votre cabinet pour pouvoir avancer sur tous ces sujets, au bénéfice des collègues que nous représentons bien sûr, mais aussi de la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à Mme Isabelle BOURHIS